



Procès-verbal décisionnel de la séance du Conseil général de L'Abergement du 24 juin 2024

1. Gestion et comptes 2023 : préavis municipal 01/2024, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

A l'unanimité, le Conseil général décide :

Article 1 : d'adopter la gestion de la Municipalité pour l'année 2023,

Article 2 : d'adopter les comptes 2023, se bouclant par un excédent de revenus de Fr. 88'741.55, tels que présentés par la Municipalité,

Article 3 : d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière.

2. Arrêté d'imposition 2025 : préavis municipal 02/2024, rapport de la commission de gestion, discussion et décision

A la majorité (deux abstentions), le Conseil général décide :

Article 1 : de maintenir le taux d'imposition 2025 à 80 % de l'impôt cantonal de base,

Article 2 : de n'apporter aucune modification aux autres points par rapport à l'arrêté d'imposition 2024.

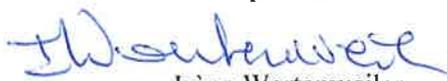
4. Renouvellement du bureau

Composition du bureau dès le 1^{er} juillet 2024 :

Wartenweiler Irène	présidente
Audrain Sarah	vice-présidente
Soleymani Sarah	scrutatrice
Weber Hélène	scrutatrice
Maillefer Françoise	scrutatrice suppléante
Lebeurier Mireille	scrutatrice suppléante

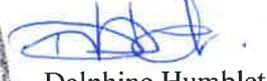
Pour le Conseil général de L'Abergement :

La présidente


Irène Wartenweiler



La secrétaire


Delphine Humblet